



Ecole de danse Expression Règlement intérieur 2024-2025

Les cours de danse commenceront le **lundi 9 septembre 2024** et termineront **fin juin 2025**.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés sauf exception.

Le gala qui clôturera la saison aura lieu au **Palace à Cuisery** :
Le VENDREDI 13 et SAMEDI 14 JUIN et/ou (selon les groupes) le VENDREDI 20 et SAMEDI 21 JUIN 2025. Merci de réserver ces deux week-ends dans l'attente de la répartition des groupes.

1) A l'inscription, **les élèves s'engagent pour l'année entière**.

Toute année commencée est due, sauf certificat médical de contre-indication ou déménagement.

2) Le règlement s'effectue en **3 chèques aux permanences d'inscriptions** et seront encaissés au début de chaque trimestre.

3) **Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours**, les parents des plus petits ne doivent pas laisser les enfants seuls dans le vestiaire, et doivent être présents à l'horaire de fin de cours.

4) L'école de danse n'est pas responsable des objets laissés dans les vestiaires (bijoux, téléphones, argent...).

4) En cas d'absence d'un élève mineur, le responsable légal de l'enfant doit **avertir le professeur de danse**.

5) Les élèves doivent porter une tenue adaptée aux cours de danse.

6) Un **certificat médical est obligatoire**, il est valable trois ans.

7) Dans le cadre de ses activités, l'école de danse Expression peut utiliser des **photographies** et des **vidéos** de ses élèves. Celles-ci peuvent être diffusées sur internet, dans les journaux ou émissions quel que soit le support médiatique ou être affichés sans contrepartie financière.

« J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur 2024-2025 de l'école de danse Expression et je m'engage à le respecter. J'autorise l'école de Danse à utiliser les images et les vidéos de l'élève dont je suis responsable. »

Nom et prénom de l'élève :

Date et signature du responsable légal :